



CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 📠 02 98 20 04 28

✉ cfppa.hanvec@educagri.fr

💻 www.kerliver.com



FORMATION CONTINUE

Brevet Professionnel AMENAGEMENTS PAYSAGERS en ECOJARDINAGE BP AP - Niveau 4

Sous réserve d'obtention du marché par
le Conseil Régional de Bretagne

LES METIERS

Le chef(fe) d'équipe paysagiste exerce son emploi dans une entreprise paysagiste privée ou une collectivité territoriale. Il réalise les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport.

- Il organise le suivi des chantiers en conformité avec le cahier des charges
- Il coordonne et anime le travail d'équipe
- Il effectue la mise en œuvre des travaux de création et d'entretien d'un espace paysager
- Il utilise et réalise la maintenance de premier niveau du matériel
- Il organise le chantier et effectue le suivi technico-économique de l'activité
- Il réalise les interventions sur le végétal et sur les espaces

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ♣ Formation à plein temps de **8 mois**
- ♣ **Durée : 1 150 H : 850 H** (25 semaines) en centre de formation & **350 H** (10 semaines) en entreprise
La durée peut varier selon les acquis des stagiaires.
- ♣ Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture
- ♣ Contrôles tout au long de la formation par Unités Capitalisables

MODALITES DE FORMATION

- ♣ Cours en salle,
 - ♣ Travaux Pratiques sur le plateau technique,
 - ♣ Auto formation tutorée
- } 25 semaines de 35 H
- ♣ Stage en entreprise. 10 semaines de 35 H

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement général :

- ♣ Agronomie - Biologie
- ♣ Mathématiques
- ♣ Connaissance de la filière professionnelle
- ♣ Communication
- ♣ Elaboration de son projet professionnel

Enseignement technique et professionnel :

- ♣ Connaissance des végétaux
- ♣ Mise en place et entretien du végétal
- ♣ Intervention sur l'espace (hors végétal)
 - ♣ Réalisation de travaux d'entretien
- ♣ Formation de Conduite En sécurité
- ♣ Organisation et gestion de chantier
- ♣ Organisation du travail d'équipe

STATUT ET REMUNERATION

Plusieurs possibilités de prise en charge des frais pédagogiques et de la rémunération sont possibles :

- ♣ Conseil Régional de Bretagne.* (Statut de stagiaire de la formation professionnelle).
- ♣ Pôle Emploi (rémunération)
- ♣ Congé individuel de formation (CDI ou CDD)
- ♣ Contrat de professionnalisation
- ♣ Accompagnement spécifique des reconversions

*Sous réserve de notification du marché

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- ♣ Etre âgé(e) de plus de 18 ans.
- ♣ Etre sorti du système scolaire (formation initiale hors apprentissage) depuis plus d'un an.
- ♣ Etre inscrit à l'ANPE à l'entrée en formation.
- ♣ Etre titulaire d'un diplôme de niveau 5 et justifier de 12 mois d'activités professionnelles
 - ou Justifier de 12 mois d'activités professionnelle dans un emploi dans le domaine
 - ou Justifier de 36 mois d'activités professionnelle tout secteur confondu.

RECRUTEMENT

- ♣ Présentation d'un Dossier de candidature avec CV et lettre de motivation
- ♣ Entretien avec le responsable de la formation sur la base d'un projet professionnel.
- ♣ Participation aux tests de sélection
- ♣ Validation du projet par le Pôle Emploi (pour les plus de 26 ans)
- ♣ Validation du projet par la Mission Locale (pour les moins de 26 ans)

TARIFS DES PRESTATIONS (tarifs au 01.01.15)

- ♣ Possibilité de restauration sur place (5,05 € le déjeuner)
- ♣ Hébergement : location dans les communes ou les villes voisines (liste à disposition sur demande)

CONTACTS

- ♣ Directeur du centre de formation : - Pascal DOURMAP
- ♣ Référent pédagogique : - Viviane GUYOMARD
- ♣ Secrétariat : - Sandrine DELMOTTE



CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC
☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28
📧 cfppa.hanvec@educagri.fr
🌐 www.kerliver.com

